

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 MAI 2019

1. Vérification du quorum

Absents excusés :

Bernard BRUYERE donne pouvoir à Emmanuel SALGADO

Jean-Luc GADRET donne pouvoir à Jean-Marc IFFLY

Marylène MANCINI donne pouvoir à Bruno DUFAURE DE CITRES

Karine PERAUD donne pouvoir à Frédéric LARGERON

2. Nomination du secrétaire de séance

Edith PARADIS

3. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2019

Mireille SABATTIER a des remarques sur le procès-verbal :

- Lecture des décisions prises : page 2 : « Pièces supplémentaires pour aires de jeux d'enfants cour Ecole Maternelle F. Dolto et Lotissement les Adreys : TRANSALP (3 128.40 € H.T.) »

Mireille SABATTIER explique qu'effectivement la commune a acheté, au départ, un toboggan pour la structure de la cour de l'école maternelle publique, mais ce toboggan n'a pas pu être installé car il n'était pas adaptable, la structure étant trop ancienne. Il a donc fallu prendre le toboggan du quartier Lafayette qui lui était encore utilisable en terme de sécurité pour les enfants et l'installer à l'école. Le matériel acheté pour l'école a finalement été installé dans le quartier Lafayette.

Phrase à changer par :

« Pièces supplémentaires pour aires de jeux d'enfants Lotissement Les Adreys et quartier Lafayette »

- Page 2 : concernant les talkies-walkies pour l'alarme contre l'intrusion : « Ces test étant concluants et validés par la gendarmerie, l'acquisition a été faite » à corriger en notant : « Ces test étant concluants, l'acquisition a été faite parce que la validation par la gendarmerie était celle faite à l'école publique de La Chapelle d'Aurec, celle de Saint Didier n'ayant pas encore eu lieu. On enlève donc la phrase « validé par la gendarmerie ».

- Page 5 : concernant la téléphonie : « Jean-Yves RIOCREUX fait remarquer que l'on paye des abonnements non justifiés tels que le camping sur 12 mois alors qu'on en a besoin que 2 mois ou bien à l'école où l'on a actuellement des forfaits pour l'international » à corriger par « Jean-Yves RIOCREUX fait remarquer que l'on paye des abonnements non justifiés tel que le camping sur 12 mois alors qu'on en a besoin que 2 mois ou bien des forfaits pour l'international qui n'ont jamais été utilisés en Mairie ».
- Page 7 : le FIDPR (Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation) pour la sécurisation de l'école demandée à hauteur de 12 662 € a été refusé par la Préfecture de la Haute-Loire. Il faut refaire une demande en 2019 » rajouter « a été refusé sans explication ».
- Page 13 : Ecole : « concernant les 68 400 € de travaux budgétés, il est important de », remplacer le mot « important » par « obligatoire ».

4. Lecture des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Travaux serrurerie Complexe Sportif : S-QUIS (736.55 € H.T.)
- Travaux électriques Complexe Sportif : CEGIB (2 030.00 € H.T.)
- Vitrage pare-feu pour 3 vitraux de la Chapelle Claire Joie : CHAPUIS (5 001.00 € H.T.)
- Siège tracteur Renault : AGRIDISCOUNT (745.00 € H.T.)
- Treuil électrique panneau basket : JPS MAINTENANCE (1 850.00 € H.T.)

5. Adhésion de la Commune de Saint Genest Malifaux au Syndicat Intercommunal pour la Capture des Carnivores Domestiques Errants

Mme DELLE VEDOVE informe le Conseil Municipal du courrier de Mr le Président du Syndicat Intercommunal pour la Capture des Carnivores Domestiques Errants demandant à la Commune de se prononcer sur l'adhésion de la Commune de Saint Genest Malifaux au Syndicat.

Cette adhésion a été votée à l'unanimité des Communes présentes, ce qui portera à 43 communes le nombre de communes adhérentes à ce Syndicat. Lors de la création de ce Syndicat, il avait été convenu que 50 communes maximum pourraient adhérer.

Voté à l'unanimité.

Pour information la participation des Communes pour 2020 sera maintenue à 0.60 € par habitant.

6. Subventions 2019 aux Associations

Les membres de la Commission « Associations » se sont réunis afin d'étudier les dossiers de demandes de subventions 2019 à attribuer aux Associations.

Deux nouvelles associations « Desidetrail » et « Chantencore » obtiennent une subvention de 200 €.

Cette année, l'association les « Bedoin's » (organisateur de la Fête de la Musique) apparaît dans le tableau pour un montant de 4 000 €. Ce montant déjà existant en 2018 n'apparaissait pas dans le récapitulatif en 2018. Le montant des subventions versées dans le domaine « culturel » augmente donc pour cette raison de 2 280 € en 2018 à 6 440 € en 2019.

Le montant des subventions versées dans le domaine du sport en 2018 s'élève à 13 676 € pour 13 982,45 € en 2019.

Pour les associations diverses, le montant des subventions en 2018 s'élève à 3 840 € pour 3 780 € en 2019. Cette baisse s'explique car l'année dernière nous avons beaucoup de nouvelles associations dans ce domaine.

Mme DECARY-BOUGONNA demande quelle est la justification de différence de tarif pour l'UNSS. Mr LARGERON explique que nous avons 167 enfants à Jeanne d'Arc et 164 à Roger Ruel. Depuis plusieurs années le Collège Jeanne d'Arc déclare 6 adultes (formateurs), qui sont comptabilisés dans le calcul de la subvention de l'UNSS. En principe, l'UNSS ne s'adresse qu'aux enfants et non aux adultes. Cette année, la Commission n'a pas voulu créer de conflits mais l'année prochaine, il ne faudra compter que les enfants. Mme BALLOT ajoute que normalement ce sont les enseignants qui encadrent les enfants, et il n'y a pas de formateurs. L'année prochaine nous serons plus vigilants sur les réponses des demandes de subventions des Collèges dans le cadre de l'UNSS.

Voté à l'unanimité.

7. Demande de subvention exceptionnelle Association « Banquet des Classes de St-Didier »

Mr LARGERON informe le Conseil Municipal du courrier de Mr le Trésorier de l'Association « Banquet des Classes de St Didier » qui sollicite une subvention exceptionnelle pour l'organisation du Banquet des Classes en 9.

Le Banquet des Classes en 9 aura lieu le samedi 19 octobre 2019 et sera préparé par l'Auberge Royer.

Mr LARGERON propose de reconduire pour 2019 la décision prise en 2018 : subvention maximum de 400 € permettant de couvrir les droits à la SACEM. En 2018 : le montant payé à la SACEM était de 210 €.

Voté à l'unanimité.

8. Acompte participation 2019 OGEC versée pour l'Ecole Jeanne d'Arc

Mme SABATTIER propose au Conseil Municipal de verser un acompte de 35 000 € sur la participation 2019 de l'OGEC pour l'Ecole Jeanne d'Arc.

Voté à l'unanimité.

9. Attribution marché « Fauchage des abords de voirie 2019 »

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer le marché « Fauchage des abords de voirie 2019 » à l'entreprise la moins disante.

La réunion de la Commission d'Appel d'Offres a eu lieu vendredi 17 mai 2019 à 8 h 30.

Trois entreprises ont été contactées : CUERQ (Aurec sur Loire), MOINE Hervé (Saint Victor Malescours) et TRV (St Didier en Velay).

Une seule proposition a été reçue en Mairie avant la date limite fixée au 15/05/2019 : TRV pour 12 451,58 € H.T.

L'entreprise MOINE a répondu, mais hors délai.

L'année dernière, le marché de fauchage des abords de voirie avait été également confié à l'entreprise TRV, avec 1 000 € de plus. Cette somme correspond à une finition manuelle qui a été supprimée en 2019.

Remarque de Mr ROMEYER qui souhaiterait qu'un tableau soit rempli par TRV après chaque intervention afin de noter les lieux fauchés au fur et à mesure de son avancée, ceci afin de mieux répondre aux réclamations éventuelles.

Mme OLLIVIER-PEVEL propose qu'un appel soit passé quotidiennement à la Mairie par TRV afin que l'information soit centralisée et notée directement en Mairie pour lui simplifier la tâche.

Voté à l'unanimité.

10. Attribution marché « Aménagement de l'entrée, des sanitaires et de la cuisine de la Salle Polyvalente »

Cette question inscrite à l'ordre du jour est reportée à la prochaine réunion de Conseil Municipal car problème de délai avec la plateforme du CDG 43. Le début des travaux est reporté au 19 Août avec un délai d'exécution de travaux de 11 semaines.

11. Indemnité de fonction 4^{ème} Adjoint à compter du 1^{er} juin 2019

Pour des raisons personnelles, Mr ROUSSET souhaite baisser son temps de présence en Mairie.

Il est proposé au Conseil Municipal de baisser son indemnité qui était de 16 % de l'indice brut 1022 soit 622,30 € brut mensuel à 10 % de l'indice brut 1022 soit 388,94 € brut mensuel, ceci à compter du 1er Juin 2019.

Voté à la majorité (5 abstentions).

12. Création poste Conseiller Municipal délégué au 1^{er} juin 2019

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste de Conseiller Municipal délégué au 1^{er} juin 2019 pour Mr RIOCREUX.

Cette création de poste permettra plus spécialement l'accompagnement du personnel technique, le suivi des chantiers réalisés avec le personnel communal, le suivi du matériel, le suivi des bâtiments et le suivi des véhicules.

Mme OLLIVIER-PEVEL fait remarquer qu'on a déjà un Conseiller Municipal délégué, et elle s'interroge de savoir pourquoi ne pas lui avoir proposé de prendre en charge ces missions. Mme CHABANOLLE répond en expliquant que Mr ROMEYER s'occupe actuellement du PLU et des chantiers (notamment le suivi des travaux sur les chemins), et qu'elle souhaite que quelqu'un de plus spécifique s'occupe du service technique : personnel, matériel et véhicules. Elle fait remarquer également que trois nouvelles personnes ont intégré récemment le service technique. Mme OLLIVIER-PEVEL demande à ce que les actions des élus soient coordonnées de manière à ce qu'il n'y ait pas de doublon.

Mme OLLIVIER-PEVEL ajoute que l'on a un responsable de Service Technique et que c'est son rôle de s'occuper de cela. Mme CHABANOLLE répond que Mr FOURNEL est, plus spécialement en ce moment, très occupé par tous les projets actuels de la Commune. Mme OLLIVIER-PEVEL ajoute que certaines tâches du service technique relèvent des compétences de leur responsable et non de celles des élus. Mr MOULIN précise que le travail de Mr FOURNEL a évolué, il a une grosse charge de travail qui nécessiterait une autre personne pour le seconder et il n'a pas le temps de faire le suivi des employés du service technique.

Mr ROMEYER fait part de ses inquiétudes quant au risque de doublons entre le poste de Mr RIOCREUX et le sien. Il propose que la mission de Mr RIOCREUX soit élargie afin d'aider Mr MOULIN, qui a des missions très larges.

Voté à la majorité (Abstentions : 6 - Contre : 1).

13. Indemnité de fonction Conseiller Municipal délégué à compter du 1^{er} juin 2019

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer l'indemnité à verser au Conseiller Municipal délégué à compter du 1^{er} juin 2019 à 6 % de l'indice brut 1022, soit 233.36 € brut mensuel.

Voté à la majorité (Abstentions : 6 – Contre : 1).

14. Avenir du Camping Municipal « La Fressange » après la saison 2019

Mr LARGERON informe le Conseil Municipal que la Commission « Camping » s'est réunie le 14/05/2019. Il rappelle que le Camping Municipal « La Fressange » ouvrira du vendredi 28 juin au dimanche 1^{er} septembre 2019 inclus pour les campeurs de passage et les locatifs.

Les membres de la Commission ont étudié deux possibilités : la vente du Camping et le bail commercial. L'avantage du bail est que la Commune peut continuer à « garder un œil » sur le Camping, alors que dans le cas d'une vente, le devenir du Camping est plus incertain.

Mr LARGERON apporte des explications : le bail commercial peut permettre à terme de franchir le pas vers la vente. La Commune pourrait décider de fixer le montant de la location mensuelle à 800 €.

Mr MOULIN précise que le bail commercial est un 3 ans / 6 ans / 9ans, celui qui loue devient celui qui investit et qui entretient. La Commune garde à sa charge le gros oeuvre, le reste est pris en charge par le preneur. La Taxe Foncière est payée par le propriétaire. Le bailleur a la possibilité de vérifier si l'activité se passe correctement et la possibilité d'interrompre l'activité si cela ne correspond pas au bail signé.

Mme Lardon demande si une promesse de vente est prévue dans le bail. Mr LARGERON répond que cela n'est pas envisagé.

Mr DUFAURE DE CITRES demande si les HLL vont être repeints avant le démarrage de la saison, Mr LARGERON répond par la négative.

Mr SALGADO estime qu'il est important de travailler sur la Communauté de Communes et le Département. Le bailleur ne fera pas tout, il sera important de l'aider et lui permettre d'avoir un réseau.

Mr MOULIN informe le Conseil Municipal que la gestion du Camping du Puy en Velay a été confiée à un privé par l'intermédiaire d'un bail commercial.

Vote pour la mise en place d'un bail commercial pour la gestion du Camping après la saison 2019 : à l'unanimité.

15. Questions diverses

-Personnel Technique : Cyril BOULET remplace Ludovic MILLIERE du 1^{er} mai 2019 au 30 octobre 2019 ; Michel BONNEFOIS remplace Mathieu LIOGIER au service Technique du 13 mai 2019 au 12 Novembre 2019 inclus.

-Projet de réhabilitation de la Halle : présentation du projet 2 samedis matins. De nombreuses présences.

-Présentation des projets municipaux et des réalisations : le 26 juin 2019 entre 18 et 21 Heures.

-Prochain Conseil Municipal : mercredi 5 Juin 2019.

-Tourisme : 2 réunions avec les membres de la Commission extra-municipale « Tourisme », prochaine réunion : mardi 28 Mai à 20 h 00 pour les personnes intéressées. Nécessité d'un projet touristique propre à la commune.

-Projet Marché d'été élargi : les troisièmes dimanches matins de chaque mois soit le 16 Juin, le 21 Juillet, le 18 Août et le 15 Septembre de 8 h 30 à 13 h. Marché de producteurs et de créateurs sous et autour de la Halle.

- Le projet de Mr FAVIER pour l'installation de deux poulaillers à Percet est annulé. Toutes les conditions ne sont pas requises et le technicien de développement d'élevage lui a annoncé que le

groupement ne le suivait plus dans son projet d'élevage. Un autre projet de tunnel pour les vaches est en cours d'élaboration.

-PLU : souhait de présentation du PADD fin juin est reporté au mois d'avril 2020. Nécessité de continuer la réflexion pendant une année supplémentaire car il ne peut pas y avoir de réunion publique 6 mois avant les élections municipales.

-Projet de la RD 500 : les poteaux électriques ne sont toujours pas enlevés car problème avec Orange. Mr ROMEYER précise qu'il serait bien de récupérer les poteaux électriques pour les chemins.

Fin du Conseil Municipal à 21 h 20.

Madame le Maire,



M. CHABANOLLE.